

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 8 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur René DESMARES puis de la présidente élue Madame Stéphanie LEBERRURIER, suite à la convocation adressée par Monsieur Gérard LEGUAY, président sortant le mardi 31 mars 2026 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 48
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 50

Étaient présents : Rodrigue SIMEON, Denis EUSTACHE, Christine LEMAIRE, Gérard PATRIX, Valérie LAMBERT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Nathalie HANICOT, Michel GENNEVIEVE, Bérangère MOREAU, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BREPIN, Hélène REVERT, Audrey PICOT représentée par Jean-Yves LEMARCHAND son suppléant, Christophe LEMENNICIER, Philippe LEROUX, Isabelle FOUQUES-CARIOU, Romain TREFEU, Chantal SAVATTE, Jean-Michel SOUTUMIER, Florence BELLAMY, Steeve BOISSIER, Céline SORNIN-FEUILLET, Jean-Noël DUMAS, Bertrand GOSSET, Sophie LECHEVALIER-BOISSEL, Frédéric ENEE, Thierry PAY, Edith LANGLOIS, Pascal CURY, Yves PIET représenté par René DESMARES son suppléant, Stéphanie URBAIN, Marie-Jeanne MADELINE, Patrick DUCHEMIN, Gaële FILLÂTRE, Jérémie DESGUEE, Séverine MALHERBE, Carole VERRY, Thierry LECRES, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Sandrine MARY, Cédric MARIE, Serge PIERRE, Delphine GUILBERT, Alexandre LEBASTARD, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Anthony JAN a donné pouvoir à Jérémie DESGUEE, Christine SALMON a donné pouvoir à Jean-Noël DUMAS.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur René DESMARES, Président doyen d'âge procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Le doyen d'âge annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Sandra LEMARCHAND a été élue à l'unanimité secrétaire de séance

DELIBERATION 20260408-11 : AG_CREATION DE LA CONFERENCE DES MAIRES

Aux termes du nouvel article L. 5211-11-3, tous les EPCI à fiscalité propre devront dorénavant disposer d'une conférence des maires, à l'exception de ceux dont le bureau comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.

Cette conférence se réunira sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du Président de l'EPCI qui la présidera ou, dans la limite de 4 réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

Aucun décret d'application n'étant prévu, il appartiendra à l'EPCI d'en fixer les règles de fonctionnement. Si on peut estimer qu'un faible nombre de réunions tenues ne sera pas sanctionné, l'absence de toute réunion pourrait être contestée devant le juge par les maires intéressés. (Par conséquent, l'article L. 5211-40 du CGCT, qui permettait au président de consulter tous les maires, à la demande du conseil communautaire ou d'un tiers des maires, est abrogé).

Liste des maires :

Communes	Nom	Prénom
AMAYÉ-SUR-SEULLES	COTARD	Pascal
AURSEULLES	EUSTACHE	Denis
BONNEMAISON	LAMBERT	Valérie
BRÉMOY	LEGENTIL	Alain
CAHAGNES	DUJARDIN	Guillaume
CAUMONT SUR AURE	LE BOULANGER	Christophe
COURVAUDON	HARIVEL	Sylvie
DIALAN SUR CHAÎNE	BRECIN	Jean-Yves
EPINAY-SUR-ODON	REVERT	Hélène
LANDES-SUR-AJON	VERGY	Didier
LE MESNIL-AU-GRAIN	LEMENNICIER	Christophe
LES LOGES	LEROUX	Philippe
LES MONTS D'AUNAY	FOUQUES-CARIOU	Isabelle
LONGVILLERS	GOSSET	Bertrand
MAISONCELLES-PELVEY	LECHEVALIER BOISSEL	Sophie
MAISONCELLES-SUR-AJON	ENEE	Frédéric
MALHERBE-SUR-AJON	PAY	Thierry
MONTS-EN-BESSIN	LANGLOIS	Edith
PARFOURU-SUR-ODON	CURY	Pascal
SAINT-LOUET-SUR-SEULLES	PIET	Yves
SAINT-PIERRE-DU-FRESNE	URBAIN	Stéphanie

SEULLINE	MADÉLINE	Marie-Jeanne
TRACY-BOCAGE	FILLÂTRE	Gaële
VAL D'ARRY	DESGUEE	Jérémie
VAL DE DROME	LEGRES	Thierry
VILLERS-BOCAGE	LEBERRURIER	Stéphanie
VILLY-BOCAGE	LEBASTARD	Alexandre

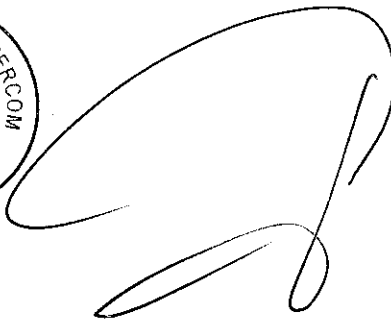
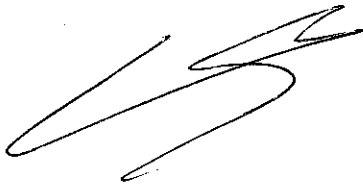
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** la création et la composition de la conférence des Maires comme suit à savoir :
 - Les Maires des 27 communes en précisant qu'en cas d'absence du maire, un adjoint peut le représenter
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document afférent

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Sandra LEMARCHAND

La Présidente,
Stéphanie LEBERRURIER



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20260408-20260408-11_DEL-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026